

qui, dans bien des cas, empêche non seulement les pêcheurs de gagner leur vie, mais empêche aussi parfois les compagnies de réaliser un gain raisonnable sur leur mise de fonds.

D. Que dites-vous de la situation des pêcheurs en général?—R. D'après le rapport, selon moi, il faut toujours reconnaître que le pêcheur individuel est le premier producteur dans cette industrie. La nature même de cette industrie place le producteur dans une situation insolite parce qu'il ne lui est pas ou presque pas possible de négocier. Le pêcheur ne peut faire que deux choses avec sa prise: soit la vendre fraîche à une compagnie de distribution ou à un commerçant, soit la saler ou la traiter par un procédé quelconque. Le poisson frais, qui est si périssable, doit être vendu immédiatement; et comme il n'y a d'ordinaire dans chaque endroit qu'une seule compagnie ou un seul commerçant, le pêcheur est obligé d'accepter le prix que lui offre ce commerçant.

D. Il n'y a, dans un village de pêcheurs, qu'un seul commerçant qui achète le poisson?—D. D'ordinaire, oui. Si le poisson est salé, le producteur est obligé de le vendre à un ou plusieurs commerçants, à un prix convenu entre ces commerçants. Le pêcheur se trouve donc dans l'impossibilité presque absolue de négocier, et se voit forcé de vendre son poisson au prix qui lui est offert.

Votre enquêteur a trouvé bien des cas où les compagnies et les commerçants traitent loyalement le pêcheur particulier, mais dans bien d'autres cas, les pêcheurs sont forcés d'accepter des prix beaucoup plus bas que ceux qu'ils devraient recevoir, ou que l'acheteur du poisson aurait raisonnablement pu payer.

Les conditions actuelles de l'industrie des pêcheries ont créé, dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, une situation telle qu'à plusieurs endroits, les pêcheurs se sont vus incapables de vendre leur prise à aucun prix, et nous donnerons au Comité des preuves que, dans bien des cas, le poisson s'est vendu à un prix qui ne couvrirait pas le coût de l'essence et de la boîte.

Si le Comité étudie le revenu des pêcheurs à différents endroits de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, il verra que, presque partout, le premier producteur ne gagne pas assez pour nourrir et vêtir convenablement sa famille et lui-même. Il n'y a que quelques endroits où la moyenne du revenu du pêcheur suffit à pourvoir au renouvellement des engins et des bateaux de pêche.

Les renseignements que nous soumettrons au Comité démontreront que la moyenne du revenu net du pêcheur côtier ordinaire en 1933, c'est-à-dire ce qui lui reste, déduction faite du coût de l'essence et de la boîte, est comme suit:

D. Vous parlez des divers centres de pêche?—R. Oui.

D. Et du revenu des pêcheurs?—R. Oui.

D. Vous avez interrogé un grand nombre de pêcheurs pour vous procurer ces renseignements?—R. Un très grand nombre.

D. Vous avez vérifié le tout auprès des compagnies?—R. Oui.

D. Le tout est calculé déduction faite du coût?—R. Oui.

D. Vous nous donnez ici les résultats complets de votre enquête à chacun de ces endroits comme la moyenne du revenu du pêcheur?—R. Il vaut peut-être mieux ajouter qu'à tous les endroits visités, les compagnies évaluaient le revenu des pêcheurs à un chiffre beaucoup plus élevé que celui donné par les pêcheurs mêmes, et j'ai rétabli ces chiffres autant que possible.

D. Mais les chiffres donnés par la compagnie ne dépassent pas en général par plus de \$25 ou \$50 ceux donnés par les hommes?—R. Non.

D. Très bien.—R. A Shelburne, \$300.

D. \$300 a été le revenu net du pêcheur côtier en 1933?—R. Après avoir payé l'essence et la boîte. A Lockeport, la moyenne est de \$300, à Liverpool, de \$275, à Lunenburg de \$300; tous ces endroits sont sur la côte ouest de la Nouvelle-Ecosse.

M. Kennedy (Rivière-la-Paix):

D. C'est là le revenu d'un seul homme?—R. En effet.